



**Chambre de commerce et d'industrie
de Saint-Félicien inc.**

Gala Reconnaissance 2008

**Sous la présidence d'Honneur de
Madame Suzanne Raymond**

Directrice générale de la Caisse populaire de Saint-Félicien-La Doré

Protocole des catégories

L'objectif est de faire plusieurs catégories pour donner le plus de chance à nos membres en termes de diversité et surtout, de créer un engouement collectif dans le milieu en termes de dynamique participative.

Cette multiplicité de prix/catégories aura, comme dans un gala ADISQ ou autre du genre, l'intérêt de favoriser/stimuler autant le débutant que le vétéran, comme la grande et la petite entreprise.

Un seul **objectif** : la **Participation**

A : Membership au gala

Mentions de fidélité aux membres qui ont plusieurs années de membership au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Secteur St-Félicien.

B : Catégories

B-1 : Art et culture

Sont éligibles tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'essor d'une discipline, que ce soit sur le plan personnel, jusqu'à communautaire. On parle ainsi tant de l'artiste, de l'œuvre, que d'un organisme ou d'un groupe, même d'une institution.

B-2 : Sports et loisirs

Sont éligibles tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'essor d'une discipline, que ce soit sur le plan personnel, jusqu'à communautaire. On parle ainsi tant de l'athlète, de son niveau ou sa qualité de participation, que d'un organisme ou d'un groupe sportif. Tous les groupes loisirs sans exception peuvent être de cette catégorie.

B-3 : Soins personnels

Sont éligibles tous les membres qui, tous services confondus, offrent des soins de la personne dans quelque domaine que ce soins. On parle ainsi tant de coiffure, d'esthétique, de soins du corps, que de thérapies de tous genres, confection de vêtements, chaussures, etc., et ce tant en regard de la qualité et du professionnalisme qu'ils démontrent auprès de leurs clientèles respectives. (En fait, tout ce qui s'appelle service et qui ne relève pas des professions libérales : ci après.)

B-4 : Services professionnels

Sont éligibles tous les membres des professions d'exercices exclusifs (faudra toutes les nommer) qui, de près ou de loin, ont contribué à l'essor ou l'amélioration d'une profession, de leurs services en entreprises, ou encore de leur niveau de participation dans leurs sphères d'activités respectives.

B-5 : Commerce

Sont éligibles tous les membres ayant place d'affaire ou commerce à Saint-Félicien et qui ont contribué à l'essor ou à l'amélioration de leur entreprise et ce tant par leur implication dans le milieu, la qualité du service à la clientèle, l'appartenance à leur collectivité et leur engagement au développement économique

B-6 : Industrie

À ce niveau, il est de bonne guerre de séparer les industries en taille pour permettre aux petites (mais ô combien précieuses) entreprises de ne pas rivaliser avec des institutions de ce domaine.

Nous avons donc 2 sous catégories Industries soit :

- **B-6-A : Industries Lourdes** (SFK, Abitibi, Bowater, etc.)
- **B-6-B : Industries Légères** (Tous les autres ateliers/industries et/ou services connexes à l'industrie de moindre taille)

Seraient donc éligibles tous les membres/industries, et/ou services connexes à l'industrie, qui ont contribué à soit préserver, soit améliorer ou soit innover dans leurs industries pour assurer un impact positif dans leurs milieux et marchés respectifs.

B-7 : Organismes

Sont éligibles tous les organismes (ONG, Corporations, OSBL, etc.) qui, tous champs d'interventions confondus, offrent un support particulier et recherché dans leur communauté.

B-8 : Développement Durable

Comme la Ville de St-Félicien est la première ville inscrite au Saguenay-Lac St-Jean à l'Agenda 21 et prône depuis, tout ce qui touche le développement durable, cette catégorie a pour but de pour stimuler ce type d'action/intervention et surtout leur reconnaissance dans le milieu; la valorisation étant en soi la mère du développement durable et le renforcement positif, le père de toute action.

Seraient donc éligibles tous les membres (entreprises ou personnes) qui , toutes catégories confondues, ont contribués soit à promouvoir, à mettre en œuvre ou à développer dans l'esprit du développement durable.

B-9 : Nouvelle entreprise/service

Seraient donc éligibles tous les membres (entreprises ou personnes) qui , toutes catégories confondues, se sont récemment installées dans la communauté pour offrir un service en besoin ou demande.

Au-delà des reconnaissances et prix, nous ajoutons les prix suivants :

- **Distinctions Bronze** : pour les membres dirigeants d'entreprises dont la visibilité et/ou la notoriété auraient dépassés les frontières du local (niveau régional/provincial)
- **Distinction Argent** : pour le niveau national
- **Distinction Or** : pour l'international

Le Gala sera clôturé par les nominations **Excellence** :

D'abord :

Entreprise de l'année (toutes catégories confondues)

Personnalité féminine de l'année (toutes catégories confondues)

Personnalité masculine de l'année (toutes catégories confondues)

Hommage à un bâtisseur